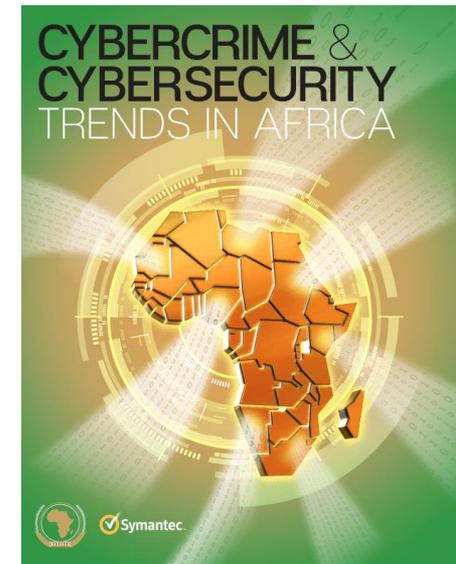


Le concept de la cybercriminalité en matière de justice pénale

**Papa Assane TOURE, Magistrat, Secrétaire
Général Adjoint du Gouvernement, Sénégal**

- **L'essor de la cybercriminalité en Afrique en général et au Sénégal en particulier**

- **Rapport *Cybercriminalité et cybersécurité. Tendances en Afrique*, African Union-Symantec, novembre 2016**
- ✓ Afrique de l'ouest: nombre de cyberescroqueries signalées aurait augmenté de 132 % entre 2013 et 2015
- ✓ le montant des sommes dérobées chaque année aux entreprises et aux particuliers s'élèverait: 2,7 millions d'USD
- Le carte interactive des cybermenaces (Kaspersky), le Sénégal est classé 71eme pays ayant fait l'objet le plus d'attaques informatiques dans le monde
- 2001: Piratage du serveur de la primature



- **L'instauration d'un cadre juridique consolidé**

- **Chantier de réforme du cadre juridique des TIC** (2005: loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 portant lutte contre la cybercriminalité: inspiré de la Convention de Budapest)
- **Police nationale: Création d'une Brigade spéciale de lutte contre la cybercriminalité**
- **Mise en œuvre judiciaire du dispositif de lutte contre la cybercriminalité: entre 2008 et 2013: plus de cent deux décisions de justice rendues**
- **Difficultés de mise en œuvre effective du cadre juridique mis en place: caractère transnational de la cybercriminalité, problème de l'accès aux données à l'étranger, anonymat qui sévit sur les réseaux, faible capacité des acteurs (juges, forces de sécurité, etc.)**



- **Enchevêtrement des instruments de lutte contre la cybercriminalité**

✓ **Niveau sous régional:** Directive C/DIR/1/08/11 du 19 août 2011 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO (instrument à transposer)



✓ **Niveau continental:** Convention de Malabo du 27 juin 2014 sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (traité fermé)



✓ **Niveau international:** Convention de Budapest du 23 novembre 2001 (traité ouvert à l'adhésion)



- **Articulation entre les Conventions de Malabo et de Budapest**

- Portée continentale de la Convention de Malabo: ratification par les Etats Membres de l'UA (art. 35 Convention Malabo)
- Défi de l'identification d'un instrument international de lutte contre la cybercriminalité
- Les Etats parties s'engagent à se prévaloir des moyens régionaux et internationaux de coopération existants aux fins de répondre aux cybermenaces (art. 28 paragraphe 4 de la Convention)
- **Complémentarité des conventions de Malabo et de Budapest**



■ Le processus d'adhésion à la convention de Budapest

- 2013: Invitation du Sénégal à adhérer à la convention de Budapest et statut d'observateur du Sénégal
- Mars 2014: **Lancement du Projet Glacy** à Dakar (Sénégal): Sénégal pays prioritaire
- Organisations d'ateliers de renforcement des capacités des magistrats et des policiers et gendarmes en cybercriminalité et investigations en ligne
- 2015: Conception d'un cours sur la cybercriminalité au Centre de Formation Judiciaire (CJF) à l'intention des élèves magistrats
- Décembre 2016: ratification du Sénégal à la convention de Malabo et adhésion effective à la Convention de Budapest (51e pays partie à la Convention de Budapest)



- **Consolidation du dispositif juridique de lutte contre la cybercriminalité**

- **Réforme du Code pénal et du Code de Procédure pénale:** loi n° 2016-08/ 09 du 08 novembre 2016: source d'inspiration: notes d'orientation de la convention de Budapest
- Désignation du point de contact 24/7 du Sénégal: La Division spéciale de cybersécurité de la Police
- Identification de l'autorité centrale: la Direction des Affaires criminelles et des Grâces du Ministère de la Justice
- Elaboration de la stratégie nationale de cybersécurité (SN-2022) : volet lutte contre la cybercriminalité (2017)



- **Participation aux travaux et efforts de lutte contre la cybercriminalité**

- Participation en qualité d'Etat partie aux réunions plénières du Comité des Etats parties à la convention de Budapest
- Conférence OCTOPUS depuis 2009 et aux réunions de groupes de travail sur la cybercriminalité
- Travaux de rédaction du deuxième protocole à la convention de Budapest (coopération internationale)
- Mission d'évaluation de législations au Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Maroc, Bénin, Congo Brazza, etc.
- Attentes: opérationnalisation de l'entraide internationale et de l'échanges de données, coopération avec les fournisseurs de service internationaux.





Questions